

Vire Normandie. Collège Val de Vire : débouté, le collectif fait appel

A Vire Normandie (Calvados), le collectif "Non à la fermeture du collège du Val de Vire" a voté en faveur d'une procédure d'appel.



Elise Montécot, vice-présidente, procède au comptage des voix, lors du vote à main levée, pour engager une procédure d'appel auprès du tribunal administratif de Nantes.

« On a perdu un round, mais pas le combat », lance Cyril Le Roux, président du collectif « Non à la fermeture du collège du Val de Vire », lors de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue samedi 10 février 2024, à la maison de quartier Léonard-Gille de Vire Normandie (Calvados).

Requête rejetée

Pour rappel, le 7 février 2024, le tribunal administratif de Caen a donné raison au conseil départemental du Calvados qui a décidé la fermeture du collège du Val de Vire, et sa fusion avec le col-

lège Maupas, pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

J'étais persuadée que le tribunal irait dans notre sens. Je me refuse à croire que c'est fini !Nathalie Michaux, trésorière.

[Tribunal. Collège du Val de Vire : un coup dur, mais « rien n'est encore joué »](#)

D'autre part, la requête étant rejetée, le collectif doit verser la somme de 1 500 € en faveur du conseil départemental.

Lors d'une conversation que le collectif a eue avec son avocate, celle-ci a souligné que les 1 500 € à verser avaient « une signification particulière ». Il est rare que des dommages et intérêts soient demandés à la partie perdante quand elle est constituée d'un collectif d'usagers.

On nous fait payer le soi-disant caractère abusif de notre demande en justice. Comme si cette action en justice ne reposait sur rien. C'est dur à accepter. Comme si la vie d'un quartier, ce n'était rien. Gaëtan Prévert, membre du collectif.



En toute hâte, le collectif s'est réuni, samedi 10 février 2024.

Appel de la décision

Groggy, mais pas à terre, le collectif décide donc de faire appel de cette décision auprès de la cour administrative de Nantes. Un vote à main levée a recueilli l'unanimité des voix. Le tribunal administratif de Caen peut donc être désavoué en deuxième ressort par la Cour d'appel de Nantes.

Les statistiques confirment que le pourcentage de chance de gagner en cour d'appel s'élève à 50 %. Nathalie Michaux.

[Fermeture du collège du Val de Vire : un an de combat et toujours la mobilisation](#)

Recours auprès du préfet et de la députée

Si, après concertation avec leur avocate, la procédure d'appel est confirmée, « un nouvel appel aux dons sera alors lancé », confirme Elise Montécot, vice-présidente. D'autre part, une demande de rendez-vous a été adressée au préfet, ainsi qu'à Elisabeth Borne, ancienne Première ministre, députée de la 6e circonscription du Calvados.

Le collectif tient à souligner que : « Ce n'est pas seulement un collège que nous défendons, mais un service public de qualité, y compris en milieu rural. Afin de ne pas créer d'inégalité entre la ville et la campagne, ni une éducation à deux vitesses. »